



CARRIÈRE DE GUITRANCOURT

LA POSITION DU DÉPUTÉ DU MANTOIS-VEXIN, BENJAMIN LUCAS

L'entreprise gestionnaire a demandé la prolongation de son autorisation d'exploitation, afin de remblayer la carrière. Si le remblaiement peut apparaître nécessaire, il faut assurer un dialogue régulier avec les riverains et élus, et prévenir autant que possible les atteintes à la santé et à la tranquillité des habitants.

JE DEMANDE À L'ÉTAT PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PRÉFET :

- une transparence totale dans ce dossier avec notamment des études d'impact en matière de pollution de l'eau et de santé publique ainsi que la connaissance de la nature des matières utilisées
- une véritable consultation des élus locaux, des habitants et des associations pour les prises de décisions
- des dédommagements pour tous les riverains exposés aux nuisances et aux pollutions induites par les activités de remblaiement.



**NOUS AVONS OBTENU UN DÉLAI
POUR LA CONSULTATION,
CONTINUONS LA MOBILISATION !**